

Conditions additionnelles applicables à l'utilisation de la Plateforme « HomeRelax » par les Praticiens

L'accès et l'utilisation du site (www.homerelax.net), y compris ses sous-domaines, et tous les autres sites par le biais desquels la société Mesure Bien Être fournit ses services (collectivement, le « Site »), nos applications pour mobiles, tablettes et smartphones (collectivement, l'« Application ») ainsi que tous les services associés (collectivement, les « Services ») sont régis par les Conditions de Service.

Les présentes Conditions additionnelles ont pour objectif de définir les modalités et conditions spéciales applicables à l'utilisation par le Praticien de la Plateforme « HomeRelax ».

1. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1.1. Afin de pouvoir s'inscrire sur la plateforme « HomeRelax » en qualité de Praticien, l'Utilisateur doit impérativement remplir les conditions d'admissibilité suivantes :

- Détenir un diplôme professionnel ou une formation jugée équivalente justifiant votre qualification dans les domaines du bien-être ou de l'esthétisme ;
- Bénéficier d'une assurance responsabilité civile professionnelle garantissant les conséquences pécuniaires pour des dommages corporels ou matériels causés au tiers ou au personnel du Client (toute modification, suspension ou résiliation de cette police d'assurance devra être signalée sans retard à Mesure Bien Être) ;
- Justifier d'un casier judiciaire vierge ;

1.1. Afin de vérifier les conditions d'admissibilité, les données suivantes sont collectées lors de votre inscription :

- Votre nom et prénom ;
- Votre photo / l'image de votre visage ;
- Votre adresse postale et numéros de téléphone professionnels ;
- Votre courriel ;
- Vos coordonnées bancaires pour le paiement de vos prestations
- Les justificatifs de vos formations et/ou de vos qualifications ;
- Le numéro de votre police, ainsi que l'établissement auprès duquel vous avez conclu votre assurance responsabilité civile professionnelle ;

1.1. Les données sont collectées conformément à notre Politique de confidentialité.

Le Praticien atteste et garantit à Mesure Bien-Être que les informations soumises dans le cadre de son inscription sont correctes et conformes à la vérité.

2. PRESTATIONS DU PRATICIEN

En général

- 2.1. Les prestations proposées sur la Plateforme HomeRelax sont celles définies lors de l'inscription du praticien, correspondant à ses (sa) qualifications et qui auront été validées par la plate-forme en fonction des documents fournis lors de son inscription.
- 2.2. Le Praticien interviendra au domicile du client qui en aura fait la demande via notre plateforme, uniquement pour rendre le service pour lequel il est qualifié et qui aura rempli nos conditions d'admissibilité.
- 2.3. Le prestataire de service se doit, dans la mesure où il a accepté la mission, d'intervenir dans les plus brefs délais, à savoir ceux demandés par le client.

Comptes rendus d'interventions

- 2.4. Le Praticien pourra établir un compte rendu d'intervention mentionnant les éventuelles observations remarquées durant la séance, ces informations ne devant servir qu'au bon déroulement d'une future séance par un autre Praticien.

Evaluations

- 2.5. La Plateforme HomeRelax donne la possibilité à chaque client de noter le praticien sur la manière dont il a perçu son soin.

Zone d'intervention

- 2.6. La Plateforme HomeRelax met à disposition un service basé sur la technologie GPS afin de faciliter la recherche de Praticien dans une zone géographique donnée.
- 2.7. Chaque Praticien est libre de choisir la zone géographique dans laquelle il veut intervenir.

3. PRIX ET CONDITIONS FINANCIERES

- 3.1. Par souci d'une juste rémunération, Mesure Bien-Être laisse chaque partenaire indépendant fixer librement et en toute conscience sa tarification.
- 3.2. Mesure Bien-Être encaissera directement le prix de la séance auprès du client lors de sa réservation.

4. FRAIS DE SERVICE ET CONDITIONS DE PAIEMENT

- 4.1. Conformément à l'article 9 des Conditions de Service, Mesure Bien-Être prélève une seule commission de 18 % sur le prix de chacune des prestations fournies par un Praticien auprès du Client obtenu via la Plateforme HomeRelax ou dont la réservation a été effectuée sur la Plateforme HomeRelax. **Aucune autre commission ne sera prise.**

4.2. Le paiement du solde du prix de la (ou les) prestation(s) intervient dans les 15 jours suivant la (ou les) date(s) à laquelle (ou auxquelles) la (ou les) prestation(s) a (ont) eu lieu ou aurait (auraient) dû avoir lieu.